

**Soltecno S.r.l.****900 - Solcolor peinture spray acrylique**Revision n.10
du 19/7/2012
Imprimé le 8/4/2013
Page n. 1 / 8

FR

Fiche de Données de Sécurité

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: **900**
Dénomination: **Solcolor peinture spray acrylique**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire: **Vernis acrylique. Peinture spray décorative à usage domestique, industriel et professionnel.**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: **Soltecno S.r.l.**
Adresse: **Nuova Lottizzaz. Bettolino - V. delle Industrie - S. P. 20**
Localité et Etat: **26010 Salvirola (CR)**
Italia
Tél. **0039 0373 270405**
Fax **0039 0373 270397**Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité.**marzia@soltecno.eu**

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à **0039 0373 270405**

2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et/ou du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Symboles de danger: **F+-Xi**Phrases R: **12-36-66-67**

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

2.2. Éléments d'étiquetage.

Étiquetage de danger conformément aux Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications et adaptations successives.



IRRITANT



EXTREMEMENT INFLAMMABLE

R12 EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.
R36 IRRITANT POUR LES YEUX.
R66 L'EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER DESSÈCHEMENT OU GERÇURES DE LA PEAU.
R67 L'INHALATION DE VAPEURS PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE ET VERTIGES.

S9 CONSERVER LE RÉCIPIENT DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ.
S23 NE PAS RESPIRER LES AÉROSOLS.
S25 ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX.
S33 ÉVITER L'ACCUMULATION DE CHARGES ÉLECTROSTATIQUES.
S51 UTILISER SEULEMENT DANS DES ZONES BIEN VENTILÉES.

Réceptacle sous pression. Protéger contre les rayons du soleil et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas forer ni brûler, même pas après l'usage.



Ne pas vaporiser sur une flamme ou sur un corps incandescent.
Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
Conserver hors de la portée des enfants.

2.3. Autres dangers.

Informations non disponibles.

3. Composition/informations sur les composants.

3.1. Substances.

Informations non pertinentes.

3.2. Mélanges.

Contenu:

Identification.	Conc. %.	Classification 67/548/CEE.	Classification 1272/2008 (CLP).
ACETONE			
CAS. 67-64-1	30 - 40	R66, R67, F R11, Xi R36	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066
CE. 200-662-2			
INDEX. 606-001-00-8			
PROPANE			
CAS. 74-98-6	19 - 24	F+ R12	Flam. Gas 1 H220, Press. Gas H280, Note U
CE. 200-827-9			
INDEX. 601-003-00-5			
XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)			
CAS. 1330-20-7	7,5 - 12,5	R10, Xn R20/21, Xi R38, Note C	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H312, Skin Irrit. 2 H315, Note C
CE. 215-535-7			
INDEX. 601-022-00-9			
N° Reg. 01-2119488216-32			
BUTANE			
CAS. 106-97-8	9 - 14	F+ R12, Note C	Flam. Gas 1 H220, Press. Gas H280, Note C U
CE. 203-448-7			
INDEX. 601-004-00-0			
ISOBUTANE			
CAS. 75-28-5	4 - 5	F+ R12, Note C	Flam. Gas 1 H220, Press. Gas H280, Note C U
CE. 200-857-2			
INDEX. 601-004-00-0			
2-BUTOXYETHANOL			
CAS. 111-76-2	2 - 3	Xn R20/21/22, Xi R36/38	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315
CE. 203-905-0			
INDEX. 603-014-00-0			
N° Reg. 01-2119475108-36			

T+ = Très Toxique(T+), T = Toxique(T), Xn = Nocif(Xn), C = Corrosif(C), Xi = Irritant(Xi), O = Comburant(O), E = Explosif(E), F+ = Extrêmement Inflammable(F+), F = Facilement Inflammable(F), N = Dangereux pour l'Environnement(N)

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

4. Premiers secours.

4.1. Description des premiers secours.

YEUX: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

PEAU: Laver abondamment à l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter le médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: conduire immédiatement le sujet intoxiqué au grand air; si la respiration est difficile, appeler immédiatement le médecin.

INGESTION: appeler immédiatement le médecin. Provoquer le vomissements seulement sur instruction du médecin. Ne rien administrer par voie orale si le sujet est inconscient.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Pour les symptômes et les effets dus aux substances contenues, voir le chapitre 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Suivre les instructions du médecin.



5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1. Moyens d'extinction.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont: anhydride carbonique, mousse, poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit non incendiés, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes procédant aux opérations de maîtrise de la fuite.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

DANGERS DÛS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion.

Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).

5.3. Conseils aux pompiers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé..

Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermés au niveau des poignets et des chevilles et serrés à la taille), gants d'intervention (anti-incendie, anti-entailles et diélectriques), respirateur autonome (à protection autonome).

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite. Si le produit est solide, éviter la formation de poussières en vaporisant le produit avec de l'eau à moins de contre-indications. En présence de poussières ou de vapeur dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires. Endiguer la fuite en l'absence de danger. Ne pas manipuler les récipients endommagés ni le produit écoulé sans s'être préalablement muni des dispositifs de protection appropriés. Pour les informations relatives aux risques pour l'environnement et la santé, à la protection des voies respiratoires, à la ventilation et aux dispositifs de protection individuelle, faire référence aux autres sections de la présente fiche. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques et dans des zones confinées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée, Kieselguhr, etc.). Récupérer la plus grande part de matériau et le déposer dans des conteneurs en vue de son élimination. Éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau en l'absence de contre-indications. Prévoir une aération suffisante du lieu de la fuite. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Références et autres sections.

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

7. Manipulation et stockage.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur flammes ou corps incandescents. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion, il faut donc éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Stocker dans un milieu bien aéré, loin des rayons de soleil et à une température de moins de 50 °C, loin de toute source de combustion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Informations non disponibles.

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.****8.1. Paramètres de contrôle.**

Dénomination	Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
			mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
ACETONE	TLV-ACGIH			500		750	
	TLV	B		500		1000	
	TLV	CH	1200	500	2400	1000	
	OEL	EU	1210	500			
	VLEP	F	1210	500			
PROPANE	TLV-ACGIH			1000			
XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)	TLV-ACGIH			100		150	Peau
	TLV	B		50		100	Peau
	OEL	EU	221	50	442	100	Peau
	VLEP	F	221	50	442	100	Peau
BUTANE	TLV-ACGIH			1000			
	TLV	B		800			
	TLV	CH	1900	800			
	VLEP	F	1900	800			
ISOBUTANE	TLV	B		1000			
	TLV	CH	1900	800			
2-BUTOXYETHANOL	TLV-ACGIH			20			Peau
	TLV	B		20		50	Peau
	TLV	CH	49	10	98	20	Peau
	OEL	EU	98	20	246	50	Peau
	VLEP	F	9,8	2	147,6	30	Peau

8.2. Contrôles de l'exposition.

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié ou d'évacuation de l'air vicié. Dans le cas où de telles mesures ne permettraient pas de maintenir le degré de concentration du produit en deçà des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail, veiller au port d'une protection pour les voies respiratoires. Durant l'utilisation du produit, faire référence à l'étiquette de danger pour les détails. Les dispositifs de protection individuelle doivent être conformes aux normes en vigueur ci-dessous.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374), à savoir en PVC, néoprène, nitrile ou autre matériau équivalent. Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: dégradation, temps avant rupture et perméabilité. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DE LA PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur de seuil (s'il est disponible) d'une ou de plusieurs des substances présentes dans la préparation, en référence à l'exposition journalière au sein du lieu de travail ou à une fraction établie par les services de prévention et de protection de l'entreprise, faire usage d'un filtre semi-facial de type FFP3 (réf. norme EN 141/EN 143).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires, tels que masques du type susmentionné, est nécessaire en l'absence de mesures techniques pour limiter l'exposition du personnel. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou le seuil olfactif correspondant supérieur à la limite d'exposition et en cas d'urgence, à savoir quand les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou bien quand la concentration d'oxygène au sein de l'environnement de travail est inférieure à 17%, il est nécessaire de faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé et circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou bien un respirateur à prise d'air externe pour l'utilisation d'un masque entier, d'un semi-masque ou embout buccal (réf. norme EN 138).

Prévoir un système de lavage oculaire et de douche d'urgence.

9. Propriétés physiques et chimiques.**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.**

Etat Physique	aérosol
Couleur	selon fiche
Odeur	caractéristique de solvant



Seuil d'odeur.	Non disponible.
pH.	N.A.
Point de fusion ou de congélation.	Non disponible.
Point initial d'ébullition.	< 35 °C.
Intervalle d'ébullition.	Non disponible.
Point d'inflammabilité.	< 0 °C.
Vitesse d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité de solides et gaz	Gaz inflammable
Limite infer.d'inflamab.	Non disponible.
Limite super.d'inflamab.	Non disponible.
limite infer.d'explosion.	Non disponible.
Limite super.d'explosion.	Non disponible.
Pression de la vapeur.	Non disponible.
Densité de la vapeur	Non disponible.
Poids specifique.	0,75 - 0,80 Kg/l
Solubilité	insoluble dans l'eau, soluble dans les solvants organiques
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Temperat.d'auto-allumage.	Non disponible.
Température de décomposition.	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.

9.2. Autres informations.

VOC (Directive 2004/42/CE) :	83,00 % - 639,10	g/litre.
VOC (carbone volatil) :	60,97 % - 469,44	g/litre.
Pressure at 20 °C	4 bar	

10. Stabilité et réactivité.

10.1. Réactivité.

Au contact de forts agents d'oxydation, réducteurs, acides ou bases forts, des réaction exothermiques peuvent se produire.

2-BUTOXYETHANOL: se décompose sous l'effet de la chaleur.

ACETONE: se décompose sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique.

Des températures excessives peuvent provoquer une décomposition thermique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Voir chapitre 10.1.

XYLENE: stable mais peut induire des réactions violentes en présence d'oxydants forts tels que l'acide sulfurique, nitrique et les perchlorates. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

2-BUTOXYETHANOL: peut réagir dangereusement au contact de: aluminium, agents oxydants. Forme des peroxydes au contact de l'air.

ACETONE: risque d'explosion au contact de: trifluorure de brome, dioxyde de difluor, peroxyde d'hydrogène, nitrosyle chlorure, 2-méthyle-1,3-butadienne, nitrométhane, nitrosyle perchloré. Peut réagir dangereusement au contact de: potassium tert-butoxyde, hydroxydes alcalins, brome, bromoforme, isoprène, sodium, soufre, dioxyde, chrome trioxyde, chlorure de chromyle, acide nitrique, chloroforme, acide peroxymonosulfurique, oxychlorure de phosphore, acide chromosulfurique, fluor, agents oxydants forts, agents réducteurs fort. Dégage des gaz inflammables au contact du nitrosyle perchloré.

Les récipients aérosol surchauffés à une température supérieure a 50° C peuvent se déformer, exploser et être projetés à une distance considérable.

10.4. Conditions à éviter.

Eviter le réchauffement du produit.

2-BUTOXYETHANOL: éviter l'exposition aux sources de chaleur et aux flammes nues.

ACETONE: éviter l'exposition aux sources de chaleur et aux flammes nues.

10.5. Matières incompatibles.

Agents d'oxydation, réducteurs, acides ou bases forts.

ACETONE: acides et substances oxydantes.

Tenir à l'écart des agents oxydants ou produits chimiques fortement acides ou basiques, pour éviter d'éventuelles corrosions des récipients.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

2-BUTOXYETHANOL: hydrogène.

ACETONE: cétènes et autres composants irradiants.



11. Informations toxicologiques.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

Effets aigus: à contact avec les yeux ce produit cause irritation. Les symptômes peuvent comprendre: rougeur, oedème, douleur et larmolement. L'inhalation des vapeurs peut causer une irritation moyenne des voies respiratoires supérieures; le contact avec la peau peut provoquer une irritation moyenne. L'ingestion du produit peut donner lieu à des troubles de la santé qui comprennent: douleurs à l'abdomen avec brûlure, nausée et vomissement.

Par exposition répétée ce produit peut avoir un effet dégraissant sur la peau, qui se manifeste par secheresse et gerçure.

Ce produit contient des substances très volatiles qui peuvent provoquer une forte dépression du système nerveux central, avec des effets tels que somnolence, vertiges, perte des réflexes, narcose.

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES): action toxique sur le système nerveux central (encéphalopathies). Action irritante sur la peau, les conjonctives, la cornée et l'appareil respiratoire.

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

LD50 (Oral): 3523 mg/kg Rat
LD50 (Dermal): 4350 mg/kg Rabbit
LC50 (Inhalation): 6350 ppm/4h Rat

2-BUTOXYETHANOL

LD50 (Oral): 1746 mg/kg (Rat)
LD50 (Dermal): 600 mg/kg Rabbit
LC50 (Inhalation): 2,21 mg/l/4h Rat

ACETONE

LD50 (Oral): 5800 mg/kg (rat)

12. Informations écologiques.

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité.

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES): NOEC: 0,44 mg/l (algue, 73 h); NOEC: 1,57 mg/l (Daphnia magna, 21 j); NOEC: > 1,3 mg/l (poisson, 56 j).

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

LC50 (96h): 2,6 mg/l (Fish)

2-BUTOXYETHANOL

LC50 (96h): 1474 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
IC50 (72h): 911 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50 (48h): 1550 mg/l (Daphnia magna)

ACETONE

LC50 (96h): 8300 mg/l fish
EC50 (48h): 10 mg/l Daphnia

12.2. Persistance et dégradabilité.

2-BUTOXYETHANOL: facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

2-BUTOXYETHANOL: peu de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol.

2-BUTOXYETHANOL: potentiel de mobilité très élevé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

2-BUTOXYETHANOL: n'est pas une substance définie PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes.

Informations non disponibles.



13. Considérations relatives à l'élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

14. Informations relatives au transport.

Le transport doit être effectué par des véhicules autorisés au transport des marchandises dangereuses selon les prescriptions de l'édition courante de l'Accord A.D.R. et les dispositions nationales applicables.

Le transport doit être effectué dans les emballages originaux et en tout cas dans des emballages inattaquables au contenu et non susceptibles de générer avec le contenu des réactions dangereuses. Le personnel qui s'occupe du chargement et déchargement des marchandises dangereuses doit avoir reçu une formation appropriée sur les risques que la matière en question présente et sur les procédures éventuelles à adopter en cas d'urgence.

Transport routier et par chemin de fer:

Classe ADR/RID:	2	UN:	1950
Étiquette:	2.1		
Limited Quantity:	1 L		
Code de restriction en tunnels:	(D)		
Proper Shipping Name:	AEROSOLS		



Transport par mer (maritime).

Classe IMO:	2.1	UN:	1950
Label:	2.1		
EMS:	F-D, S-U		
Marine Pollutant:	NO		
Proper Shipping Name:	AEROSOLS		



Transport par avion:

IATA:	2	UN:	1950
Label:	2.1		
Proper Shipping Name:	AEROSOLS		



15. Informations réglementaires.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Catégorie Seveso. 8

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006.

Produit.

Point. 40

Substances contenues.

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH).

Aucune.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH).

Aucune.

Contrôles sanitaires.

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

VOC (Directive 2004/42/CE) :

Finitions spéciales - Tous types.

VOC exprimés en g/litre du produit prêt à l'emploi :

Valeurs limites : 840,00

VOC du produit : 600,00

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique.**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

16. Autres informations.

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Flam. Gas 1	Gaz inflammable, catégorie 1
Press. Gas	Gaz sous pression
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H332	Nocif par inhalation.
H312	Nocif par contact cutané.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte des phrases (R) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

R10	INFLAMMABLE.
R11	FACILEMENT INFLAMMABLE.
R12	EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.
R20/21	NOCIF PAR INHALATION ET PAR CONTACT AVEC LA PEAU.
R20/21/22	NOCIF PAR INHALATION, PAR CONTACT AVEC LA PEAU ET PAR INGESTION.
R36	IRRITANT POUR LES YEUX.
R36/38	IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.
R38	IRRITANT POUR LA PEAU.
R66	L'EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER DESSÈCHEMENT OU GERÇURES DE LA PEAU.
R67	L'INHALATION DE VAPEURS PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE ET VERTIGES.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
4. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
5. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
6. Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen
7. The Merck Index. Ed. 10
8. Handling Chemical Safety
9. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
10. INRS - Fiche Toxicologique
11. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
12. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989
13. Site Internet Agence ECHA

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 03 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 16.